



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conséquences des hivers doux sur la biodiversité

Question écrite n° 26449

Texte de la question

Mme Anissa Khedher attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur les records de température battus au début du mois de février 2020 en France. Si le phénomène est avant tout météorologique, ces records témoignent de la tendance à la hausse des températures que connaît notre planète. Dans ce contexte alarmant et alors qu'il est indéniable que le réchauffement climatique se poursuit et affecte la biodiversité, elle lui demande quelles politiques et quels moyens déploie le ministère pour connaître les conséquences de la récurrence des hivers doux sur la faune et la flore de manière à pouvoir les prévenir et en limiter l'impact.

Texte de la réponse

Le mois de février 2020 a été particulièrement doux et des records de températures ont été battus. L'année 2019 est ainsi au 3ème rang des années les plus chaudes depuis le début du XXe siècle (+ 1,8°C par rapport à la normale 1961-1990), derrière 2018 (+ 2,1 °C) et 2014 (+ 1,9 °C). Dans son rapport de mai 2019, les experts de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (en anglais Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, IPBES) identifient le changement climatique comme le 3ème facteur direct de changement de la nature derrière la modification de l'utilisation des terres et des mers et l'exploitation directe des organismes. Conscient de l'urgence à préserver, restaurer et reconquérir la biodiversité, le Gouvernement a lancé dès le 4 juillet 2018 le plan biodiversité, doté d'un budget de 600 millions d'euros sur 4 ans, qui vise à mettre en œuvre l'objectif de réduire à zéro la perte nette de biodiversité. Le plan comporte de très nombreuses actions destinées à renforcer la résilience des milieux aux effets du changement climatique soit par une réponse directement aux facteurs d'érosion tels que par le renforcement des trames vertes bleues, ou bien à fournir aux acteurs sur le terrain des outils pour s'engager davantage dans la préservation de la biodiversité. Le Gouvernement s'est également engagé à mieux protéger les Français face aux événements climatiques extrêmes, mais aussi à adapter au mieux les principaux secteurs de l'économie (agriculture, industrie, tourisme) aux futures conditions climatiques pour en améliorer la résilience face aux changements avec l'adoption du second plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 2). Ces plans interministériels sont tous en phase de mise en œuvre opérationnelle avec l'appui notamment des agences de l'eau et depuis le 1er janvier 2020 celui de l'Office français de la biodiversité. Cet opérateur a pour objectifs la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau. Enfin, la problématique du changement climatique sera également pleinement prise en compte par la future Stratégie nationale pour la biodiversité (2021-2030), dont l'élaboration débute cette année en association avec les parties prenantes (Comité national de la biodiversité, collectivités territoriales, etc.).

Données clés

Auteur : [Mme Anissa Khedher](#)

Circonscription : Rhône (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26449

Rubrique : Biodiversité

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [11 février 2020](#), page 1018

Réponse publiée au JO le : [20 octobre 2020](#), page 7339